



**ATHLETISME CALADE VAL DE SAONE**  
**Section : ENTENTE ATHLETIQUE de VILLEFRANCHE**



**Adresse courrier :**  
Stade Lemouton - 43, rue Mirabeau  
69400 VILLEFRANCHE  
Tél/Fax : 04-74-62-94-14  
E-Mail : [Athle.acvs@free.fr](mailto:Athle.acvs@free.fr)  
Site : <http://athleacvs.free.fr>

à conserver

## INSCRIPTIONS SAISON 2012 – 2013

### Tarif annuel des cotisations :

Licence Compétition toutes catégories	162€
Licence Course Hors Stade (Adultes) / USEP (Enfants)	90 €

<b>Un survêtement aux couleurs du club est en vente : 2 modèles sont proposés (voir document joint) 53€ (enfant) et 74 € (adulte)</b>	<b><u>Survêtement</u></b>
---	---------------------------

- Années de naissance des catégories :

	<u>Au 01/09/12</u>	<u>Au 01/01/13</u>
<b>Ecole d'Athlétisme</b>	<b>2003 et après</b>	2004 et après
<b>Poussins</b>	<b>2001 et 2002</b>	2002 et 2003
<b>Benjamins</b>	<b>1999 et 2000</b>	2000 et 2001
<b>Minimes</b>	<b>1997 et 1998</b>	1998 et 1999
<b>Cadets</b>	<b>1995 et 1996</b>	1996 et 1997
<b>Juniors</b>	<b>1993 et 1994</b>	1994 et 1995
<b>Espoirs</b>	<b>1990 à 1992</b>	1991 à 1993
<b>Séniors</b>	<b>1973 à 1989</b>	1974 à 1990
<b>Vétérans</b>	<b>1972 et avant</b>	1973 et avant

- Cette cotisation comprend une partie restituée aux organismes régissant notre sport (Comité du Rhône d'Athlétisme, Ligue Athlétisme Rhône-Alpes et Fédération Française d'Athlétisme), ainsi que la participation au fonctionnement du club.

- La licence Loisirs est réservée aux personnes majeures ne désirant pas participer aux championnats organisés par la F.F.A et **souhaitant simplement profiter des installations.**

- Les règlements à l'aide de la **carte « M'RA »** sont possibles.

- Un étalement du règlement de la cotisation sera accordé aux athlètes ou familles le souhaitant.

- Pour une même famille, à partir de la 3<sup>ème</sup> licence, la cotisation **la moins chère** sera à ½ tarif.

### **Le Bureau**

#### **Renseignements :**

- <http://athleacvs.free.fr>
- Secrétariat (fax / répondeur) 04.74.62.94.14 – Portable : 06.63.37.20.03
- Permanences : Mardi et Jeudi au stade Jean Lemouton de 18h à 19h30 (en Septembre et Octobre).



# ATHLETISME CALADE VAL DE SAONE

Section : ENTENTE ATHLETIQUE VILLEFRANCHE

## INSCRIPTION SAISON 2012-2013



[à retourner](#)

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_ NATIONALITE : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ SEXE : \_\_\_\_

CATEGORIE :

DATE CERTIFICAT MEDICAL : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

N° de LICENCE :

ADRESSE : \_\_\_\_\_

MAILLOT Taille :

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

TEL. ☎ :

E-MAIL : \_\_\_\_\_

PORTABLE 📱 :

Règlement CARTE M'RA N° :  (**joindre photocopie**)

LIEU d'ENTRAINEMENT :  VILLEFRANCHE \*  BELLEVILLE \*  DOMMARTIN \*

\* Rayer la mention inutile

DESIREZ-VOUS UNE ATTESTATION ? : OUI

NON

### PIECES A JOINDRE :

- Un certificat médical portant la mention "**non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition** » datant de moins de **3 mois** – voir page 3
- Une copie de carte d'identité ou de livret de famille (nouvelle adhésion)
- Un chèque correspondant au montant de la cotisation :
  - Pour une inscription en licence **compétition** :
  - Pour une inscription en licence **course hors stade / USEP (enfants)** :

**COUT LICENCE**

**162,00€**

**90,00€**

*Le dossier complet est à rendre au siège les jours d'entraînements, ou à envoyer à l'adresse suivante :  
Entente Athlétique Villefranche Stade Jean Lemouton 43, rue Mirabeau 69400 Villefranche  
Aucun dossier ne sera accepté par les entraîneurs sauf pour Belleville et Dommartin.*

- J'autorise l'Entente Athlétique de Villefranche à prendre toutes dispositions d'ordre médical, en cas de nécessité.
- J'autorise les cadres du club, les athlètes et parents d'athlètes à transporter mon enfant sur les lieux d'entraînement ou de compétition.
- J'abandonne mes droits à l'image et autorise l'EAV à l'utiliser dans toutes les communications internes ou externes du club à des fins non commerciales.
- Concernant la loi Informatique et libertés, je dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations portées sur ma fiche individuelle. Ces informations destinées à la FFA peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ déclare avoir pris connaissance de la charte sportive (page 4) et les extraits des statuts et du règlement intérieur de l'Entente Athlétique de Villefranche (page 5).

Fait à :

Le:

Signature de l'athlète:

Signature des parents :

## CERTIFICAT MEDICAL

**(Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running)**

**à retourner**

Je soussigné, Docteur : \_\_\_\_\_

Demeurant à : \_\_\_\_\_

Certifie avoir examiné ce jour M. / Mme / Melle : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Demeurant à : \_\_\_\_\_

**Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition.**

Je l'informe de l'obligation de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) une déclaration d'usage ou une demande d'Autorisation d'Usage à des fins thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Cachet & Signature du médecin

*Article 2.1.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française d'Athlétisme :  
Les personnes qui demandent une Carte d'adhérent, à l'exclusion des Non pratiquants (licence Athlé Encadrement), doivent produire :  
un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'Athlétisme en Compétition pour les licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running ainsi que pour le titre de participation Pass' running ;*

*Ce certificat médical, établi par un médecin de leur choix, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et être **daté de moins de trois mois** au moment de la demande de création ou de renouvellement de la Carte d'Adhérent.*



Entente Athlétique Villefranche  
Stade Lemouton - 43, rue Mirabeau  
69400 Villefranche - Tél/Fax : 04-74-62-94-14



Athlétisme Calade Val de Saône  
[Athle.acvs@free.fr](mailto:Athle.acvs@free.fr)  
<http://athleacvs.free.fr>



Val de Saône Athlétisme  
Parc des sports - rte de Lyon  
69250 Neuville

à conserver

## CHARTRE SPORTIVE

Vous venez de prendre ou de renouveler votre licence d'athlétisme dans l'une des sections de l'ACVS (Athlétisme Calade Val de Saône). Nous vous en remercions. Soyez assuré que l'ensemble de l'encadrement technique, mais aussi administratif, sera mobilisé, tout au long de l'année, pour que vous puissiez vous épanouir et progresser dans la pratique du sport que vous avez choisi.

**Cette adhésion impose de votre part une participation active à la vie collective de l'association et notamment une assiduité aux entraînements hebdomadaires et une participation minimale annuelle à 3 compétitions.**

D'autre part, nous vous demanderons, en cas de qualification, de vous engager obligatoirement à participer aux 2 tours d'interclubs qui se déroulent en mai et qui sont le reflet de notre vitalité.

Il vous sera également demandé de prendre part à l'organisation d'au minimum une manifestation organisée par le club (course sur route, meeting, ...).

Enfin nous vous informons que la participation au stage décentralisé de printemps sera strictement réservée aux athlètes motivés par la compétition.

Vos entraîneurs seront les seuls juges de votre comportement et du respect individuel de ces règles.

En récompense du respect de ces règles élémentaires de vie collective, une ristourne de 40 € vous sera accordée lors du renouvellement de votre adhésion, la saison prochaine.

Le comité directeur de l'ACVS.

## EXTRAIT DES STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR DE L'EAV

### **STATUTS : ARTICLE VI**

*. Toute personne admise, doit s'engager à respecter les Statuts et Règlement Intérieur à l'Association.*

*. Elle ne peut donner son adhésion, ou promettre son concours à une réunion du caractère du but poursuivi par l'Association, sans avoir obtenu l'autorisation de celle-ci.*

### **STATUTS : ARTICLE VII**

*. Les membres actifs ne peuvent prendre part qu'aux réunions organisées par l'Association ou à celles organisées soit par les Fédérations Nationales et Internationales auxquelles elle est affiliée, soit par celles ayant des accords avec celles-ci, soit par les organismes régionaux et départementaux de l'ensemble de ces Fédérations, soit par des Associations affiliées à ces Fédérations.*

### **REGLEMENT INTERIEUR : ARTICLE II**

#### **1) Commission Sportive :**

##### **E) Athlètes :**

*Ils respectent les Statuts du Club. Ils fournissent le dossier complet d'inscription au maximum un mois après leur date d'arrivée. Ils représentent le club dans toutes les compétitions auxquelles ils participent (port du maillot du Club Obligatoire : Règlement de la FFA). Ils suivent régulièrement les entraînements et les conseils des entraîneurs. Ils participent à au moins trois compétitions dans l'année et seulement à celles prévues et arrêtés en accord avec l'Entraîneur. Ils informent ce dernier en cas d'indisponibilité et de problèmes médicaux (maladie, blessure ...). Ils prennent part à l'organisation des manifestations du Club dans la mesure de leur disponibilité. Ils assistent à l'Assemblée Générale du Club (obligatoire pour les plus de 16 ans). Ils font preuve, en toutes circonstances, de "FAIR-PLAY" envers leurs coéquipiers, leurs adversaires et les membres du Jury*

## Les TROIS REGLES d'OR de l'Athlétisme

- **le RESPECT**
  - du Règlement (ne pas tricher),
  - du Matériel (fragile et onéreux),
  - du Jury (sans lequel on ne peut pas pratiquer),
  - de l'Entraîneur (écouter et appliquer les consignes)
  - des Adversaires (le fair-play)
  - et des Partenaires (solidarité, encouragement).
- **Le DESIR** de bien faire tout en s'amusant
- **La VOLONTE** de s'améliorer en suivant un entraînement régulier

## Quelques CONSEILS PRATIQUES

- Courir avec des chaussures adaptées (training)
- Prévoir une tenue de rechange en cas de pluie
- Boire régulièrement (env. 2 litres/jour) et prévoir une boisson sucrée **après** l'effort.
- Connaître son numéro de licence par cœur (le noter sur votre sac de sport)
- En compétition, avoir toujours son maillot de Club et 4 épingles à nourrices pour tenir le dossard
- Prévenir en cas d'indisponibilité ou de déplacement direct sur le lieu de compétition.
- Avertir des contre-indications ou problèmes médicaux (asthmes, problème cardiaque, etc....)
- Manger des féculents (pâtes, riz, etc...) la veille de la compétition et léger (pas trop de sauces) le jour J.
- Se réserver des périodes de repos et dormir suffisamment



Entente Athlétique Villefranche  
Stade Lemouton - 43, rue Mirabeau  
69400 Villefranche - Tél/Fax : 04-74-62-94-14



Athlétisme Calade Val de Saône  
[Athle.acvs@free.fr](mailto:Athle.acvs@free.fr) / <http://athleacvs.free.fr>



Val de Saône Athlétisme  
Parc des sports - rte de Lyon  
69250 Neuville

**Coupon commande à retourner**

## VÊTEMENTS DU CLUB

CATEGORIES	MODELE	PRIX
Cadets à Vétérans Masculins	ERIMA - Survêt. respirant Réf : 101001	<b>74.00 €</b>
Cadettes à Vétérans Féminines	ERIMA - Survêt. respirant Réf : 101021	<b>74.00 €</b>
E.A. à Minimes F & M	ERIMA - Survêt. Junior Réf : 102001	<b>53.00 €</b>
Cadettes à Vétérans Féminines	Brassières JSD	<b>23.00 €</b>

**Ces prix préférentiels sont soumis à une commande quantitative.**

**Survêtement qui peut être commandé par toute la famille de l'adhérent de l'ACVS**

*(sans marquage sur demande).*

La livraison étant prévue **avant les vacances de Noël**, merci de retourner **avant le : 8 Novembre** le bon de commande ci-dessous **à votre club respectif** accompagné du **chèque qui sera encaissé au moment de la livraison des survêtements.**



### BON DE COMMANDE

NOM	Prénom	Référence	TAILLE (à noter lors de l'essayage)	PRIX
-----	-----	Survêtement		-----

### Brassière

--	--	--	--	--